

**CONSEIL COMMUNAL 2**  
**CAUDERES – LA FAUVETTE- POSTE- MAIRIE**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION**  
**DU 07 OCTOBRE 2020**

Monsieur JOYON, Président du Conseil Communal, accueille les conseillers et les remercie de s'impliquer dans la vie de leur collectivité. Il précise qu'il a l'ambition, à travers son implication dans cette instance, de faire participer les habitants et de les rendre acteurs et force de proposition. Le tout dans une logique de partage, de convivialité, de respect de l'autre. Son intention est de faire du Conseil un lieu d'échanges, de débats et, bien sûr, de propositions.

Pour l'accompagner, il sera assisté par le service Participation de la ville et des élus de secteur, Mme IRIART et Mr HANOTIN. Ces derniers ne font pas parti du conseil, ni ne prennent part aux décisions de celui-ci. Leur présence a pour but de renforcer la proximité entre les habitants et la municipalité en faisant remonter aux services de la ville les dysfonctionnements ou problèmes que pourraient faire remonter les conseillers. De même, ils pourront par leur connaissance du terrain, donner des informations aux conseillers. Un tour de table est réalisé pour permettre à chaque conseiller présent de se présenter et de faire part de ses motivations et ambitions au sein du Conseil.

Pour information, il est précisé qu'une trentaine de personnes avaient postulé pour intégrer le collège habitants. Seulement 10 ont été tirées au sort (5 femmes et 5 hommes). Pour tenir compte du nombre important de postulants et de leur volonté de participer, il a été décidé, pour l'ensemble des Conseils, de maintenir le lien avec eux en les consultant, les associant, les sollicitant et les informant sur tous les travaux et sujets abordés par le Conseil communal dont ils dépendent.

Mr JOYON précise que le Conseil Communal a pour but d'aborder et de travailler sur les sujets d'aménagements et d'animations du territoire. Tous les projets que la municipalité souhaitera développer dans l'avenir seront abordés en Conseil. Celui-ci apportera son regard et fera remonter des propositions ou des suggestions. Le conseil traitera des projets structurants de demain. Les sujets abordés tiendront compte notamment des spécificités du territoire.

Les Conseils Communaux sont créés pour 2 ans et ont aussi la mission d'élaborer les futures règles et modalités de fonctionnement de ces instances. Ce travail amènera les 4 Conseils Communaux à travailler chacun sur ce sujet puis à partager leurs propositions pour produire une trame commune. Leurs propositions doivent être présentées lors des assises de la participation qui doivent se dérouler en fin d'année 2022.

Lors de la prochaine séance, le Conseil définira son règlement intérieur qui précisera son mode de fonctionnement, mais l'objectif de la réunion d'aujourd'hui, au-delà de faire connaissance, est de déterminer la composition du 3<sup>ème</sup> collège, celui des « Forces Vives ». C'est aux conseillers de déterminer la composition de celui-ci au vu des candidatures qui ont été déposées.

Après examen des candidatures et après divers échanges, les conseillers décident de proposer aux associations ci-après de siéger au conseil :

- 1 le Comité de quartier Caudérés ;
- 2 l'association Ludiloisirs ;
- 3 l'association de commerçants « Cœur de Talence » ;
- 4 le Comité de quartier Poste-Mairie ;
- 5 le Centre Animation Jeunesse ;
- 6 l'association Adéquation ;
- 7 l'association compostage partagé Peixotto/Felhmann ;
- 8 Un représentant du supermarché Auchan situé cours Gambetta.

Etant donné qu'il y avait 13 candidatures, les conseillers ont cherché à définir des critères pour effectuer leurs choix. Ils ont souhaité la présence d'associations ou d'établissements ayant un intérêt général, identifiés et/ou impliqués dans la vie de leur quartier dont l'activité est visible par les habitants.

Compte-tenu de ces éléments, et après discussion, les conseillers ne se sont accordés que sur les 8 associations ci-avant cités.

Il en reste 5 pour 2 places. Il ressort des échanges que l'une d'elle, même si son action est louable et reconnue, ne répond pas aux critères de visibilité et de représentativité. Il est donc décidé de ne pas retenir sa candidature.

Pour les 4 autres candidats, il est convenu à l'unanimité de les inviter lors de la prochaine réunion du Conseil. Ainsi, ils pourront présenter, dans un temps imparti, leur association, ses motivations ainsi que ses aspirations. Au vu de ces éléments les conseillers des collègues « personnalités » et « habitants » pourront faire leur choix.

Les 8 autres représentants des associations constituant le collège des « Forces Vives » du Conseil, seront également invités à la prochaine réunion mais ne participeront pas au choix du reste du collège des Forces Vives.

Les conseillers communaux, par ailleurs, partagent le souhait que d'autres associations puissent, lorsqu'elles en feront la demande, venir présenter leurs activités et être reçues par le Conseil Communal pour éventuellement travailler sur un projet spécifique.

Lors de la prochaine réunion il sera également inscrit à l'ordre du jour l'élaboration du règlement intérieur du Conseil Communal.

Enfin, le service Participation Citoyenne se tient à la disposition des conseillers communaux pour répondre à leurs questions et répertorier les sujets qu'ils souhaitent aborder en Conseil Communal. Il sera leur interlocuteur privilégié tout au long de leur mandat.

En ce qui concerne la fréquence des réunions, il est convenu que le Conseil se réunisse sous forme restreinte ou publique 5 à 6 fois par an.

La date de la prochaine séance de travail est fixée au mercredi 18 novembre à 18h 30.

Fin de réunion à 20h30.